

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALISERS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence des responsables de l'agriculture, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Il doit savoir que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont déclaré que toute aide qu'on proposerait aux agriculteurs serait de l'argent supplémentaire qui ne proviendrait pas des programmes existants. Doit-on en déduire que ces sommes, si elles sont versées, ne seront pas calculées comme des revenus provenant des céréales, ce qui réduirait les paiements à venir en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, pour les agriculteurs de l'Ouest, et de la Loi de stabilisation des prix agricoles, pour le reste du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont déclaré qu'on verserait de l'argent supplémentaire aux agriculteurs pour les aider à traverser cette période très difficile. Le ministre de l'Agriculture m'apprend qu'il a rencontré hier les représentants des agriculteurs. Leur rencontre a été très fructueuse. Les porteparole des agriculteurs ont reconnu l'ampleur du problème. Ils appuient sans réserve le gouvernement fédéral pour les initiatives qu'il a prises et parce qu'il n'agit pas unilatéralement et reconnaît la complexité du problème. Ces discussions doivent se poursuivre. En effet, le programme sera conçu en consultation avec les groupes de producteurs, une innovation que ces derniers accueillent très bien.

LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer, après coup, pourquoi le gouvernement a réduit les prix initiaux de 30 \$ la tonne le printemps dernier, prétendant à ce moment-là ne pas pouvoir déboursier les quelque 800 millions de dollars que cette différence représentait, alors qu'il trouve maintenant le moyen de promettre un milliard de dollars au beau milieu des élections qui se déroulent en Saskatchewan et en Colombie-Britannique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je croyais que le député connaissait les problèmes des agriculteurs canadiens et la façon dont la Commission canadienne du blé fonctionne. C'est la Commission canadienne du blé qui fixe les prix initiaux et si le député veut les critiquer, il devrait en parler à la Commission canadienne du blé parce que ces prix-là reflètent la réalité du marché, comme il le sait.

M. Althouse: Le Cabinet garantit ces prix.

Questions orales

LES PÊCHES

L'ACCÈS AUX STOCKS DE PÉTONCLES DU BANC GEORGES

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre n'ignore pas que la question de l'accès aux stocks de pétoncles du banc Georges à partir de la côte a fait l'objet de négociations longues et intenses au sein du secteur de la pêche. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'examiner la proposition qu'ont récemment formulée les pêcheurs et, dans l'affirmative, qu'en pense-t-il?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, c'est un plaisir de répondre à mon collègue, le député de South West Nova, qui a tellement insisté ces deux derniers mois pour que nous pressions les pêcheurs de pétoncles intéressés à trouver ensemble une solution de compromis et à établir un programme de gestion des ressources très lucratives de pétoncles de la baie de Fundy et du banc Georges. Je suis à examiner un projet d'accord que toutes les parties ont approuvées et qui n'aurait jamais vu le jour si j'avais suivi le conseil de mes hauts fonctionnaires au lieu d'écouter le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LA POSITION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, répondant à des questions au sujet de la Commission Forget, le ministre des Transports, de passage à Terre-Neuve, déclarait:

Pour ce qui est des revenus des personnes... il n'y aura pas de changement. S'il devait y avoir des changements, ce serait uniquement pour remplacer le système actuel par un meilleur. Telle sera ma position.

Je demande au ministre de l'Emploi qui a refusé de faire connaître à la Chambre ses vues sur la Commission, quelle est sa position par rapport à celle du ministre des Transports?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Gander—Twillingate n'était pas ici au début de la semaine. Je m'en excuse parce qu'à plusieurs reprises nous avons précisé la position du ministre des Finances, savoir que rien ne se ferait à l'encontre de l'intérêt des gens qui sont sans emploi. Je vais aller un petit peu plus loin aujourd'hui, je vais lui dire que je pense que toutes les mesures qui devront être prises, indépendamment de la Commission, lorsqu'on aura à travailler le plan d'assurance-chômage, devront viser à améliorer les programmes qui sont en place et à les rendre plus efficaces en fonction des besoins des personnes sans emploi. Cela a toujours été l'objectif. La raison d'être de la Commission est d'évaluer les possibilités mais, encore une fois, je rejoins parfaitement la position du ministre des Transports, l'honorable député de Terre-Neuve.